

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4413

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 3 - Approbation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Crimier**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévéque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhrlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

**Séance publique du 15 octobre 2007****Délibération n° 2007-4413**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 3 - Approbation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par arrêté en date du 3 mai 2007, monsieur le président a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de modification n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape.

Cette modification porte sur l'accueil d'un équipement d'intérêt collectif dans le domaine médico-social à Rillieux Village par la modification du zonage, de dispositions graphiques et la définition d'une orientation d'aménagement par quartier ou par secteur (OAQS).

En mairie de Rillieux la Pape ainsi qu'à l'hôtel de Communauté, un dossier et un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance du projet de modification et éventuellement de formuler ses observations.

L'enquête publique s'est déroulée du 29 mai au 29 juin 2007 inclus.

Deux observations ont été recueillies sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Rillieux la Pape et une autre observation sur le registre d'enquête ouvert à l'hôtel de Communauté.

Monsieur le commissaire-enquêteur a examiné l'ensemble des remarques portées sur les registres d'enquête et, par son rapport en date du 23 juillet 2007, a rendu un avis favorable général sur le dossier de la modification n° 3 du PLU.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver le dossier de la modification n° 3 du PLU ;

Vu ledit dossier de modification ;

Vu l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 123-13 du code de l'urbanisme ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oui l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

↳ A la fin du paragraphe : "En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver le dossier de la modification n° 3 du PLU"

il convient d'ajouter : "**tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.**"

↳ A la fin du paragraphe : **1° - Approuve** le dossier de modification n° 3 du plan local d'urbanisme communautaire sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape"

il convient d'ajouter : "***tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.***"

## DELIBERE

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** le dossier de modification n° 3 du plan local d'urbanisme communautaire sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.

**3° - Précise** que la délibération approuvant la procédure de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine :

- sera transmise à monsieur le préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette modification, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,